

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 24 juin 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois de juillet à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué compte tenu de la situation sanitaire s'est réuni au foyer communal, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël, SUZZI Pierre

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2021

A ce jour, il y a une réclamation de Mr PERRIRAZ Michel.

Contre : 3

Abstention : 1

Pour : 7

DELIBERATION N°23/2021

DESIGNATION D'UN ELU POUR LE DEPOT ET LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME PC 030 265 21 A 0006 AU NOM DU MAIRE

Une délibération a déjà été prise pour une déclaration préalable de travaux. La communauté de communes veut un permis de construire. Une délégation est donnée à Mme MARTINA Christiane. Contre 3 (LAJARRIGE Julie, PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël) ; Abstention 1 (REMEZY Lucie), Pour 6

DELIBERATION N°24/2021

AVANT PROJET REALISE PAR LA STE INFRAMED

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

1) Afin de canaliser les eaux de ruissèlement du Bos Nègre, du chemin des Chênes, du chemin de la Colline ainsi que de la Combe Fesquet.

2) Protéger le ramassage scolaire au niveau du foyer communal et protéger les enfants qui s'y rendent.

3) Aménager l'accès aux lotissements de la Brussière 1 et 2.

Un avant-projet sera réalisé par la sté Inframed qui a fait un devis pour un montant de 9 600.00 Euros Hors Taxe. Ce devis sera ajouté aux différents devis pour la réalisation des travaux et bénéficiera des subventions du Département ainsi que celle de la région pour la sécurité.

Contre : 2 (LAJARRIGE Julie, RIGAL Noël)

Pour : 9

DELIBERATION N°25/2021

RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Les domaines d'intervention de l'agence technique départementale sont les suivants :

_Assistance juridique, administrative et financière

_Eau, assainissement et environnement

_Urbanisme

_Voirie et bâtiments

Le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 50 centimes d'euro par habitant.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°26/2021

MARCHE HEBDOMADAIRE

La commune de Saint Jean de Crieulon souhaite organiser un marché hebdomadaire sur le parking du foyer communal ainsi que d'autres marchés ou manifestations du même genre pour répondre à une demande de la population et un souhait des commerçants non sédentaires.

Ce marché dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra avec une fréquence hebdomadaire chaque vendredi avec des horaires d'hiver et des horaires d'été. Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal est compétent pour décider de la création du marché communal. Les marchés constituent une occupation du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droit de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Le maire demande au conseil municipal :

_ d'autoriser la création d'un marché communal et d'autres marchés

_ d'autoriser le maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché, le contenu du règlement intérieur y afférant ainsi que de prendre toutes mesures utiles pour sa mise en place.

*pour la création de ces marchés, Contre : 2 (LAJARRIGE Julie, RIGAL Noël) ; Abstention : 0 ; Pour : 9

DELIBERATION N°27/2021 **CREATION D'UNE REGIE**

Afin de faciliter les encaissements, il s'avère nécessaire de créer une régie de recettes pour les encaissements relatifs aux marchés mais aussi aux locations du foyer communal, les photocopies en mairie et les concessions du cimetière. Cette régie est installée à la mairie, auprès du service administratif de la commune. La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre. Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : c chèque bancaire ou postal, numéraires ou paiement direct par internet. Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un titre d'encaissement de recette. Le montant maximum de l'encaissement est fixé à 400 euros que le régisseur est autorisé à conserver avant dépôt à la trésorerie. Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la législation en vigueur. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le maire de la commune et le comptable public assignataires sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Nomination du régisseur : Mme MARTINA Christiane

Suppléant : Mr SUZZI Pierre

Contre : 2 (LAJARRIGE Julie, RIGAL Noël) ; Abstention : 0 ; Pour : 9

DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT

A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de faire une modification du budget primitif car certaines sommes n'avaient pas été reprises. D'autres modifications seront apportées dans le courant de l'exercice car le budget doit être clôturé.

QUESTIONS DIVERSES

SITE INTERNET

Mme TRICOIRE Agathe indique que le site devrait être opérationnel courant juillet.

Mr PERRIRAZ Michel demande si les anciens procès-verbaux du conseil municipal seront intégrés.

Mme TRICOIRE Agathe indique que si on peut les récupérer, ils seront mis en ligne.

CONGELATEUR

Le conseil municipal a décidé l'achat d'un congélateur pour le foyer communal. Il sera mis à disposition des personnes qui louent le foyer et des associations du village.

14 JUILLET

Un apéritif déjeunatoire sera proposé à la population le 14 juillet à partir de midi.

TRAVAUX CD 35 ET SORTIE VERS ANDUZE

Les travaux de la 3ème tranche démarrent le 5 juillet. En ce qui concerne la sortie vers ANDUZE, le département interviendra 1ère ou 2ème semaine de septembre.

ELAGAGE DES TROTTOIRS ET BORDS DE LA CHAUSSEE

Il reste le chemin du porche. Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés.

RELEVÉ DES COMPTEURS ET FACTURATION

Les relevés sont presque terminés . Les factures d'assainissement vont être éditées. De plus la trésorerie a adressé des relances pour les factures impayées.

POSTE DE RELEVAGE DU BOS NEGRE

Le dossier est en cours avec l'agence technique du département. Plusieurs solutions sont envisageables. Le passage sera autorisé avec certaines réserves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 54.